

Décision du Président Convention d'occupation du domaine public relative à la vente ambulante sur le site de baignade de Maisons Alfort Titulaire: Société CVS

2025 - D - n° 211

Le Président de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil de Territoire N° 24-100 du 8 juillet 2024 portant sur le transfert de compétence au Territoire Paris Est Marne & Bois du site de baignade de Maisons Alfort,

CONSIDERANT l'appel à candidature lancé le 16 septembre 2025 pour l'exploitation d'un emplacement dédié au commerce de glaces, boissons fraiches et petite restauration sur le site de baignade de Maisons Alfort pour lequel la société CVS sise 1 avenue Joffre à MAISONS ALFORT (94700), a été retenue,

VU les termes de ladite convention,

DECIDE

Article 1: De signer la convention d'occupation du domaine public relative à la vente ambulante sur le site de baignade de Maisons Alfort signée avec la société CVS sise 1 avenue Joffre à MAISONS ALFORT (94700).

<u>Article 2</u>: De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 3: Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 1 7 0CT. 2025

Le Président,

Olivier CAPITANIO

17 OCT. 2025

La présente délibération publiée le Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1

du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20251017-D2025-211-AR Date de télétransmission : 17/10/2025 Date de réception préfecture : 17/10/2025